



La fédération de Saint-Kitts-et-Nevis est-elle sur le point d'imploser?

Les parties renversent leur position alors que l'île de Nevis tente pour la deuxième fois de faire sécession.

PAR TERRY NISBETT

Dans les Caraïbes, la plus petite fédération du monde est le théâtre d'une nouvelle tentative de sécession, lancée par la petite île de Nevis et menée une fois encore par le premier ministre de celle-ci, Vance Amory.

En 1998, Nevis essaya pour la première fois de se séparer de la fédération de Saint-Kitts-et-Nevis. La Constitution fédérale l'y autorise en effet, à condition de rassembler les deux tiers des voix dans un référendum organisé à Nevis (voir *Fédérations*, vol. 3, n° 2). Lorsque Amory proposa la sécession, beaucoup pensèrent qu'il s'agissait de pure rhétorique politique. Mais alors que la population en était encore à se demander s'il était sérieux, l'hypothèse se transforma en référendum; les sécessionnistes réunirent 61,7 pour cent des voix, manquant de peu la majorité requise des deux tiers.

De la sorte, lorsque le premier ministre Amory déclara en 2003, pour la deuxième fois, qu'il entendait faire de Nevis une nation indépendante, les citoyens le prirent au sérieux. Le 17 juillet 2003, un projet de loi sur la séparation fut discuté en première lecture devant le parlement de l'île. Et le 12 août, le premier ministre présenta pour Nevis un projet de constitution assorti d'explications, comme le requiert la Constitution actuelle de la fédération.

Une constitution pour Nevis?

Après que six mois se furent écoulés sans que l'on entendit parler du projet de loi sur la séparation, on aurait pu croire que le mouvement séparatiste s'était essoufflé. Sur les deux îles, les spéculations allaient bon train quant à un revirement d'opinion du Mouvement des citoyens (Concerned Citizens Movement, CCM) du premier ministre Amory. Mais le 7 avril 2004, celui-ci mit fin à toutes les incertitudes. Il déposa devant le parlement une version amendée de son projet de constitution, expliquant que la première mouture avait omis de préciser les étapes qui devaient se dérouler après le référendum, de manière à garantir l'indépendance de Nevis. Il réaffirma sa position sur la sécession et exprima une fois de plus sa détermination à faire de Nevis une île indépendante.

Les racines de ce mouvement de sécession sont à rechercher

dans une certaine impression d'injustice : Nevis semble bénéficier de moins d'avantages financiers que Saint-Kitts au sein de la fédération. Ses habitants se plaignent depuis longtemps du mauvais entretien des routes et d'un approvisionnement déficient en eau et en électricité. À l'heure actuelle, une certaine irritation est venue s'y ajouter quant à la manière de dépenser le revenu des impôts, d'attribuer les subventions et de distribuer l'assistance.



Basseterre, la capitale de Saint-Kitts-et-Nevis

Lorsque le premier ministre Amory déclara en 2003, pour la deuxième fois, qu'il entendait faire de Nevis une nation indépendante, les citoyens le prirent au sérieux.

« Nevis produit une partie substantielle du revenu de la fédération, mais nous ne recevons rien en retour », déplore Ted Hobson, un célèbre avocat qui s'est engagé en faveur de l'indépendance de l'île. Et un sentiment d'inégalité subsiste, paradoxalement parce que Nevis dispose d'un parlement local, alors que Saint-Kitts n'en a pas – c'est le parlement fédéral qui s'occupe des questions locales à Saint-Kitts. (La fédération de Saint-Kitts-et-Nevis se trouve dans la même situation que le Royaume-Uni, qui dispose de parlements régionaux pour l'Écosse, le pays de Galles et l'Irlande du Nord, mais n'en a pas pour l'Angleterre.)

« La structure fédérale actuelle ne donne aux électeurs de Nevis aucune influence sur la direction ou la politique de l'État », explique Ted Hobson. Si Nevis élit ses députés au parlement fédéral, ceux-ci représentent presque tous un parti exclusivement basé à Nevis. Ils siègent du côté de l'opposition et pourraient bien y rester après chaque élection, aussi longtemps qu'aucun parti politique de Saint-Kitts n'aura besoin d'un allié pour former un gouvernement de coalition.

Il est toutefois intéressant de relever que la position d'autres partis politiques a évolué au cours du temps. Ainsi en est-il du Parti travailliste de Saint-Kitts-et-Nevis, qui compose le gouvernement fédéral et qui a troqué son attentisme contre une mise en garde envers l'impopularité de la sécession de Nevis dans le reste du monde. Certes, le Parti travailliste a adouci sa position en ajoutant qu'il ne mettrait pas d'obstacle à Nevis sur la voie de la sécession. Cependant, lors d'une table

Terry Nisbett est économiste au ministère du Commerce extérieur de Saint-Kitts-et-Nevis.

Suite à la page 10

ronde réunissant en janvier tous les protagonistes, le premier ministre Douglas a tout de suite tenu à montrer qu'il adopte une position plus fédéraliste. Il a livré le message suivant : dans les entretiens qu'il avait eus à ce sujet avec le Commonwealth, les Nations Unies, le Sommet des Amériques, la Communauté des Caraïbes et l'Organisation des États des Caraïbes orientales, tous ses interlocuteurs s'étaient montrés opposés à la séparation de la fédération. Cela constitue une claire distanciation par rapport à la position du Parti travailliste exprimée en 1982 dans un Livre vert, et qui préconisait deux États indépendants dont la coopération serait régie par un traité d'amitié.

Le Parti réformiste de Nevis, soutenant à l'origine la sécession, a lui aussi changé d'avis et prône désormais une fédération recomposée. Le parti se fait l'avocat d'une réforme de la Constitution qui suivrait les recommandations de la Commission constitutionnelle de décembre 1997, plus connue sous le nom de Commission Phillips (voir l'entretien avec Sir Fred Phillips, *Fédérations*, vol. 3, n° 4). Celle-ci propose que les futures relations entre les deux îles soient réglées par un parlement à la fois pour Saint-Kitts et pour Nevis, chapeautés par un gouvernement fédéral dirigé par un président et qui serait responsable de certaines matières préalablement définies.

Le Commonwealth, les Nations Unies, le Sommet des Amériques [...] s'étaient montrés opposés à la séparation de la fédération.

Opinions locales et mondiales

Un tel changement d'avis, que l'on pourrait qualifier d'historique, témoigne peut-être de la plus grande maturité des parties et de leur prise en compte des réalités de la mondialisation et de la vulnérabilité économique des micro-États. Lors du dernier appel à la sécession, l'émotion l'avait emporté sur la raison. Aujourd'hui, les occasions de dialogue sont multiples, que ce soit de manière formelle ou informelle, dans la presse et dans la rue. Citoyens et associations sont nombreux à manifester leur penchant pour l'unité. Certains espèrent ne jamais connaître de sécession de leur vivant, d'autres pensent que la meilleure solution serait une rencontre entre les gouvernements des deux îles afin d'aplanir les difficultés, d'autres enfin souhaitent qu'un médiateur s'interpose entre les deux parties.

La Chambre locale du commerce et de l'industrie a déclaré qu'elle n'était « pas en faveur de la sécession », mais qu'elle soutenait « des gouvernements séparés pour Saint-Kitts et pour Nevis, dotés de fonctions exécutives limitées, et qui seraient gérés, au point de vue législatif et administratif, par un organe central approuvé par les deux parties ». Cette vision, qui semble la plus logique, est partagée par un grand nombre de citoyens et de groupements.

La sécession et la réforme constitutionnelle ont fait l'objet d'intenses discussions, mais jusqu'à présent elles n'ont pas dépassé le stade des pourparlers. Pour qu'une véritable solution soit trouvée, il faudra une volonté de compromis de la part des deux camps en présence, de même qu'un regain d'enthousiasme pour la nouvelle structure constitutionnelle que les deux îles pourraient accepter. (6)